

Réunion publique du Conseil de quartier Bas-Belleville
Mercredi 24 octobre 2012 - 19h30
Ecole d'architecture Paris-Belleville – 60 bd de la Villette

Réunion animée par **Séverine GUY**, Déléguée du Maire pour le quartier Bas-Belleville.



ORDRE DU JOUR

- **La rentrée dans le quartier**
- **Présentation d'un nouveau dispositif d'entraide : «Voisin-Age»**
En présence de **Béatrice LOCATELLI**, Responsable Voisin-Age Paris ; **Françoise CABO**, coordinatrice du secteur 19^{ème} ; et **Dominique**, « Voisineuse » dans le 19^{ème}.
- **Autolib' : quel bilan un an après ?**
En présence **Christophe AGLIETTA**, Chargé de communication au Syndicat Mixte d'Autolib'
- **Questions diverses**
- **Tirage au sort du collègue «habitants» du Conseil de quartier**

LA RENTREE DANS LE QUARTIER

Renouvellement du collège « habitants » du groupe d'animation

Le 19^{ème} arrondissement compte 10 Conseils de quartier, qui se réunissent en séances plénières de façon régulière au cours de l'année. Chaque Conseil de quartier est animé par un « groupe d'animation », plus restreint, qui se compose de 3 collèges : un collège « habitants », un collège associatif, un collège de membres désignés par le Conseil d'arrondissement.

Le rôle du groupe d'animation est de :

- Préparer les réunions plénières et déterminer l'ordre du jour
- Travailler sur les thèmes d'actualités
- Proposer et organiser des événements pour animer la vie du quartier. C'est un lieu ouvert aux projets, avec un budget permettant de proposer des animations locales de qualité.

C'est le collège « habitants » qui fait l'objet d'un renouvellement au cours de cette réunion publique. Les candidats sont bénévoles, et tirés au sort pour un mandat de 2 ans renouvelable. Les volontaires sont invités à remplir un bulletin de candidature et à le déposer dans l'urne prévue à cet effet. Un tirage au sort respectant la parité interviendra en fin de réunion.

Place Marcel Achard

- Le kiosque de garde situé sur la place était régulièrement squatté et a donc été retiré.
- Dans le square, le filet du grand jeu a été réparé. D'autres opérations interviendront d'ici la fin de l'année de rénovation : comblement d'un trou dans le sol de l'aire de jeux et travaux sur 4 luminaires défectueux.

Transports

Le Conseil du STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) a décidé de renforcer la ligne de bus 48, qui bénéficiera d'un service de soirée (0H30) et d'un service le dimanche entre Gare du Nord et Porte des Lilas, à partir des 16 et 17 décembre. Cette mesure répond à une demande forte des habitants, relayée à plusieurs reprises par le Maire du 19^{ème}.

Plan climat

Le Conseil de Paris examinera d'ici la fin de l'année la version 2012 du Plan Climat en respectant la logique de concertation initialement engagée. Il s'agit d'ajuster et d'approfondir le plan voté en 2007 fixant des

objectifs de réduction des gaz à effet de serre et d'augmentation de la part des énergies renouvelables. Le projet est donc mis en consultation publique sur le site Paris.fr, depuis le 1^{er} octobre et jusqu'au 30 octobre.

Les projets à venir

- **51 avenue Bolivar** : La Ville a fait l'acquisition de cet immeuble en 1985 pour reloger les services municipaux. Le coût important des mises aux normes nécessaires a conduit la Ville à envisager sa cession. Un premier appel à candidature a été déclaré infructueux, le projet pressenti comportant une salle de spectacle susceptible de nuire à la tranquillité du voisinage. Le second appel à projet a suscité 5 candidatures. C'est l'offre de la CFDT qui a été retenue avec un projet de relogement de plusieurs fédérations du syndicat et d'ouverture d'une salle à disposition des associations et des habitants du quartier. La CFDT va désormais signer la vente avec la Ville, et dispose de 2 ans pour conduire ses travaux à compter de l'obtention du permis de construire.
- **ERDF** : Electricité Réseau Distribution France (ERDF) va procéder à l'extension d'un poste électrique existant rue de l'Atlas. C'est un projet lourd et important qui nécessitera la création d'un transformateur au 21-23 rue de l'Atlas, sans toutefois entraîner d'ouvertures de chaussée. Les travaux devraient débuter en 2014 mais, dans le cadre de la consultation publique engagée, ils souhaitent présenter le projet aux habitants du quartier et viendront lors d'un prochain Conseil de quartier.

La prostitution

Le précédent Conseil de quartier portait sur ce sujet. Un travail minutieux a été entrepris depuis lors, permettant de démanteler certains réseaux utilisant les appartements avoisinants. Aujourd'hui, une vingtaine de prostituées sont fréquemment présentes sur le terre-plein central du boulevard de la Villette et parfois sur la place Jean Rostand. Les associations Médecin du Monde et l'Amicale du Nid interviennent sur ce secteur, avec un bus qui s'installe deux fois par semaine dans une contre-allée située devant la place Jean Rostand, gênant la circulation. Une discussion est en cours entre le commissariat, les associations et la Mairie pour trouver une solution permettant de maintenir la présence de ce bus de prévention, tout en respectant la sécurité et la circulation des usagers.

PRESENTATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ENTRAIDE : «VOISIN-AGE»

Voisin-Age, qu'est ce que c'est ?

Voisin-Age est un dispositif porté par les Petits Frères des Pauvres. Il a été lancé initialement dans le 17^{ème}, et est actuellement déployé dans le 19^{ème}, le 18^{ème}, le 15^{ème} et prochainement dans 4 autres arrondissements. L'objectif est de mettre en relation des personnes âgées isolées, en créant une solidarité de quartier autour de ces personnes. Il s'agit d'une relation d'amitié qui s'établit dans la réciprocité.

Qui sont les « Voisineurs » ?

« **Voisiné** » : Toute personne souffrant de solitude, à partir de 50 ans, sans condition de ressources. Les personnes sont adressées par le biais des associations, des structures d'aide, de la personne elle-même ou de sa famille.

« **Voisineur** » : Toute personne ou famille qui s'engage à avoir une interaction avec une personne voisinée au moins une fois par mois et à l'inscrire sur le site. Le recrutement de ces personnes est réalisé grâce à une procédure sécurisée.

Comment ça marche ?

Le dispositif s'appuie sur le site Internet. Les voisinés possèdent un profil, auquel les voisineurs ont accès et inscrivent toute interaction avec la personne, à l'aide d'un simple pictogramme placé sur un calendrier. Ce système permet d'indiquer aux autres voisineurs les actions réalisées pour la personne (faire les courses, sortir le chien, prendre des nouvelles, téléphoner...). Il permet également d'avoir une vision globale et de réguler la fréquence des visites en fonction des besoins de la personne voisinée et des disponibilités des

autres voisins. Le site permet également de laisser des messages visibles par les autres voisins pour indiquer des événements marquants, ou des points d'inquiétude nécessitant une vigilance (maladie, fatigue, déprime...).

La mise en relation

La mise en relation entre un voisiné et un voisin se fait uniquement par l'intermédiaire des gestionnaires du dispositif. Les différentes parties indiquent leurs centres d'intérêts afin de faire correspondre au mieux les personnalités. Si toutefois un binôme fonctionne mal, il est aussitôt changé.

Témoignage de Dominique, voisineuse dans le 19^{ème}

Dominique voisine deux personnes. Elle apprécie la souplesse du dispositif, qui lui permet de donner du temps sans avoir d'engagement fixe et contraignant. En cas d'imprévu, il lui est très facile de décaler, ou au contraire de rendre une visite impromptue à l'un des deux voisins. Ce dispositif est compatible avec une vie professionnelle.

Questions/commentaires

L'inscription est-elle nominative ? Une famille entière peut-elle s'inscrire ?

Une famille peut tout à fait s'inscrire, c'est même très apprécié par les personnes voisines, qui retrouvent en quelque sorte un entourage familial. C'est également une expérience très positive pour les enfants. Sur le site, il est demandé de mettre la photo de la famille toute entière.

Comment peut-on évaluer le sérieux des voisins ?

Toute personne qui souhaite devenir un voisin doit s'inscrire préalablement sur le site Internet. Elle est ensuite conviée à une rencontre en face-à-face avec l'équipe chargée de la gestion du dispositif. Elle doit fournir la photocopie de sa carte d'identité ainsi que son adresse. Elle remplit ensuite son profil sur le site Internet, et ce n'est qu'à partir de cette étape qu'elle est mise en relation avec la personne voisine. En général, elle est intégrée à l'équipe de voisins préalablement existante. Toutefois si le voisiné ne se sent pas bien dans la relation, elle est stoppée immédiatement.

Comment s'articule le dispositif avec le Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) et les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique Paris Emeraude (CLIC) ?

Le dispositif bénéficie du soutien de la Ville de Paris et de la Délégation à la Politique de la Ville (DPVI). Lors du lancement officiel, une présentation a été réalisée dans les CLIC, qui connaissent et travaillent déjà avec les Petits Frères des Pauvres. Ces structures sont devenues les partenaires du dispositif et orientent les personnes qui peuvent en bénéficier vers ce dispositif.

Quelle est la proportion d'hommes et de femmes chez les voisins ? Faut-il être de nationalité française pour s'inscrire ?

Les femmes sont les plus représentées. Aucune condition de nationalité n'est exigée, seule une pièce d'identité légale et une adresse sont requises.

Quelle communication autour du dispositif ? La participation est-elle volontaire ?

La communication se fait par le biais d'affichage, de flyers, d'Internet et du téléphone. La participation est nécessairement sur la base du volontariat, même si c'est parfois la famille proche qui suggère l'idée.

Certaines personnes âgées n'osent pas demander de l'aide. Comment peut-on les atteindre ?

Il faut alors espérer que d'autres personnes se fassent l'écho de leur demande non formulée. C'est souvent un proche, un CLIC, une association ou encore une assistante sociale qui propose l'idée.

AUTOLIB' : QUEL BILAN UN AN APRES ?

Pourquoi Autolib' ?

Au départ, plusieurs constats ont permis d'établir qu'il était nécessaire de trouver une nouvelle façon de penser nos déplacements :

- La qualité de l'air quotidienne en Ile-de-France n'est pas satisfaisante, et 3 millions de Franciliens sont potentiellement exposés à des niveaux de pollution supérieurs à la réglementation.
- Chaque jour, 2 millions de Franciliens utilisent leur voiture, et 80 % d'entre eux circulent seuls. Une voiture privée reste stationnée 95 % du temps.
- Une situation économique difficile : Plus de 50 % des Parisiens n'ont pas de véhicule. Un nombre important de franciliens n'a pas accès à la mobilité pour des raisons économiques.

L'automobile électrique partagée apparaît donc comme une réponse naturelle.

Autolib' en quelques chiffres

Aujourd'hui Autolib' est implanté dans 47 communes d'Ile-de-France et bientôt sur l'ensemble de la région, avec :

- 670 stations en service
- 1750 véhicules en service
- 540 000 locations
- 37 000 abonnements dont 13 000 abonnements d'un an

Quelle utilisation à Paris ?

Les trajets effectués par les utilisateurs sont principalement des trajets dans Paris intramuros, mais on constate également un nombre important de trajets de Paris à banlieue, de banlieue à Paris et de banlieue à banlieue. Les utilisateurs sont majoritairement de sexe masculin, entre 35 et 44 ans et entre 25 et 34 ans.

Autolib' à Paris c'est :

- 450 stations réparties sur l'ensemble des 20 arrondissements.
- 98 stations restant à réaliser
- Plus de 14 600 locations par jours.
- 8 750 parisiens abonnés 1 an.
- La durée moyenne d'une location est de 40 minutes.
- La distance moyenne d'une location est de 9 km.
- 66 % des locations se font de Paris à Paris, 13 % de Paris à banlieue, 11 % de banlieue à Paris, 10 % de banlieue à banlieue.

Quelle utilisation dans le 19ème ? Quelle évolution des pratiques ?

Le 19ème arrondissement compte actuellement 29 stations en service. Il y en aura au total 33 dès le début 2013.

Le 19ème compte diverses infrastructures :

- 4 Espaces Autolib'
- 25 stations
- 4 bornes d'abonnements
- 29 bornes de locations
- 131 bornes de charge.

L'évolution des pratiques dans le 19^{ème} est encourageante puisqu'on constate une augmentation constante de l'utilisation. Les utilisateurs n'utilisent pas Autolib' dans un système pendulaire, de type trajet domicile-travail, mais en font plutôt un usage de loisir, le soir et le weekend (théâtre, visite chez des amis...). La progression du nombre d'abonnements annuels est très importante.

Quelle utilisation dans le quartier Bas-Belleville ?

Les deux stations que compte le quartier Bas-Belleville montrent une augmentation constante de l'utilisation, à l'exception d'une baisse en septembre sur la station Mathurin Moreau qui correspond à une période de travaux ayant nécessité une fermeture temporaire de la station.

Autolib', comment ça marche ?

- **L'abonnement** : La seule condition est d'avoir plus de 18 ans et un permis de conduire en cours de validité. Concrètement, il faut se rendre dans un espace abonnement muni d'une carte d'identité, du permis de conduire correspondant, et d'une carte de crédit. L'utilisateur scanne les documents puis une vidéoconférence démarre automatiquement, le mettant en relation avec un conseiller. Ce dernier valide la demande d'abonnement et l'utilisateur règle directement avec sa carte de crédit. L'abonnement peut également se faire par Internet ou via un smartphone.
- **Le coût** : Le coût est de 144€ par an ou 12€ par mois, auxquels s'ajoutent 5€ par demi-heure de location. En comparaison, le coût annuel d'un véhicule thermique est estimé entre 5000 et 6000€.
- **La réservation** : Il est possible de réserver la station d'arrivée en appelant un conseiller depuis le véhicule.

Questions/commentaires

Un dispositif similaire avait été lancé précédemment mais n'avait pas fonctionné. En quoi Autolib' est-il différent ?

Il s'agit de la location avec des loueurs traditionnels, qui proposent des locations pour de courtes périodes. Ces types de location impliquent de remettre le véhicule au même endroit et de respecter les heures d'ouverture de l'agence. De plus les véhicules ne sont pas nécessairement électriques.

L'abonnement comprend t-il une assurance ?

L'assurance est comprise dans la formule d'abonnement. En cas d'accident, c'est l'assurance qui prend en charge, comme avec une assurance personnelle.

Pourquoi avoir proposé une nouvelle offre de déplacement au lieu de réhabiliter et développer les transports en commun ?

Autolib' ne se substitue pas aux transports en commun, mais aux véhicules personnels. Il n'y a pas de concurrence entre les deux. L'utilisation des transports en commun est également très encouragée par la Ville de Paris et la Région, qui développent et améliorent le réseau existant. Ainsi la ligne 11 du métro va être prolongée jusque dans le département du 93. Le bus 48 vient d'être renforcé, sans parler du tramway T3 dont le 2^{ème} tronçon sera inauguré au mois de décembre. La Mairie du 19^{ème} appuie également les demandes des habitants concernant certaines améliorations possibles (ligne de bus 26, absence de bus sur le boulevard de la Villette, stations de métros très profondes et difficilement accessibles...). La Ville de Paris a également réalisé un effort financier considérable sur le dézonage des abonnements, qui permet une égalité d'accès aux transports en commun à tous les franciliens.

Pourquoi le bus 26 ne s'arrête pas toujours au même endroit et prend fin de façon alternative à la gare du Nord ?

Il s'agit des bus partiels, qui permettent aux bus de revenir plus vite, afin de gérer les flux en fonction des besoins.

Ce n'est pas parce qu'on constate une forte utilisation d'Autolib' qu'il y a un réel besoin. On sait que le produit crée le besoin.

C'est en effet toujours un peu le cas. L'idée ici est de proposer un choix avec différentes solutions de transports doux, et d'amener les parisiens à choisir une autre solution que l'utilisation de leur véhicule personnel. C'est également une solution qui permet de faire des économies, de réduire la pollution en ville et de régler le problème du stationnement.

Comment le dispositif est-il financé ? Est-ce par les utilisateurs ou par les impôts locaux ?

Le syndicat Mixte d'Autolib' est un établissement de service public. C'est-à-dire que la Ville donne mandat à un prestataire pour rendre un service public. Les stations sont donc financées par les communes, avec l'aide du Conseil Régional d'Ile de France, et Autolib' leur verse ensuite une redevance, dont le montant compense le coût des stations réalisées. Autolib' assume également le coût de l'entretien. Les redevances et l'entretien du parc Autolib' proviennent du chiffre d'affaire réalisé par Autolib'.

Trouve-t-on des stations Autolib' dans les aéroports ?

Autolib' n'est pas présent dans les aéroports.

Concrètement, que se passe-t-il en cas d'accident ?

En cas d'accident, l'utilisateur appuie sur le bouton bleu qui se trouve à bord du véhicule, et un opérateur se met immédiatement en relation avec lui pour lui indiquer la marche à suivre.

Lorsqu'on utilise Autolib' dans des villes qui ne participent pas au dispositif, il faut payer la location faute de ne pouvoir stationner le véhicule dans une station. Peut-on espérer un tarif dégressif ?

Les 1 an d'Autolib' seront l'occasion de proposer une évolution tarifaire, la prise de recul permettant d'ajuster l'offre au plus près des besoins. Dans certains cas, des remises commerciales pourront éventuellement être proposées.

QUESTIONS DIVERSES

Quelle sera la taille de la salle polyvalente de l'immeuble du 51 avenue Simon Bolivar et à qui sera-t-elle accessible ?

La salle sera accessible aux habitants mais sa taille n'est pas connue actuellement. Nous solliciterons la CFDT pour une présentation de son projet lors d'un prochain Conseil de quartier.

TIRAGE AU SORT DU COLLEGE «HABITANTS» DU CONSEIL DE QUARTIER

Renouvellement du collège « habitants » du groupe d'animation du Conseil de quartier par tirage au sort

Les 7 membres du « collège habitant » vont être tirés au sort. Afin de respecter la parité, deux urnes sont installées, l'une pour recueillir les bulletins des candidates, l'autre pour recueillir les bulletins des candidats.

Trois bulletins sont tirés au sort dans chaque urne. La désignation du 7ème membre se fait après le mélange des bulletins restants des deux urnes.

Résultat du tirage au sort

Les 7 membres du collège habitants du groupe d'animation sont :

- COURTEL Claudine
- MARTIAL Marie-Laure
- LO Claudine
- MERRHEIM Jean-Christophe
- DEZERT René
- TERRUIN Jacques
- ZAKI Michel

Ils sont désignés pour un mandat de deux ans. Le groupe d'animation sera réuni prochainement afin que chacun se présente et que les nouveaux membres puissent prendre connaissance des différents dossiers en cours.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

